Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 044-214401143-20250429-DCA2025M05N03-DE

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 29 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf avril le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents·es :
Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents·es excusés·ées :
Mr Ronan GILLES, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

03. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du CCAS – Budget principal

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 044-214401143-20250429-DCA2025M05N03-DE

Exposé

Conformément à l'instruction M57, les résultats de la section de fonctionnement qui ressortent du compte administratif doivent donner lieu à une délibération du Conseil d'Administration quant à leur affectation.

Lorsqu'un excédent de fonctionnement apparaît à la clôture de l'exercice, il peut être soit affecté en réserve, c'est-à-dire en section d'investissement, pour exécuter l'autofinancement prévu, soit reporté en fonctionnement, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit d'investissement.

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MEMOIRE	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	+ 109 790,27 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	+ 6 880,09 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	
- solde d'exécution de l'exercice	- 369,94 €
- solde d'exécution cumulé	+ 6 510,15 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2024	
- dépenses d'investissement	0,00 €
- recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser	**0,00 €**

BESOIN/CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	
- rappel du solde d'exécution cumulé	+ 6 510,15 €
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Capacité de financement	**+ 6 510,15 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**+ 36 402,82 €**

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 044-214401143-20250429-DCA2025M05N03-DE

Décision

Le Conseil d'administration du CCAS décide :

– **D'AFFECTER** comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024 :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	36 402,82 €
TOTAL	**36 402,82 €**

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 05 MAI 2025

Extrait certifié conforme
Orvault, le 5 mai 2025

Le secrétaire de séance

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 44700 ORVAULT

Ulrich BREHERET

La Vice-Présidente du CCAS

Valérie DREYFUS